

INDUSTRIES, COMMERCES ET INSTITUTIONS (ICI) 2024

* Les voyages de faible volume provenant des ICI, totalisant des frais inférieurs à 30\$ seront gratuits

* Les propriétaires d'immeubles locatifs sont considérés comme des utilisateurs commerciaux (les encombrants générés par les locataires pourront être apportés sans frais).

* Sans frais pour les encombrants des municipalités.

* Une surcharge de 100 \$/tonne est ajoutée pour tout ICI ne possédant pas une preuve d'établissement sur le territoire de la MRC (incluant un tarif pour la gestion des matières résiduelles).

TYPES DE MATIÈRES	BERGERONNES ET PORTNEUF-SUR-MER	SACRÉ-CŒUR
Résidus de construction divers non triés et les plastiques	250 \$/tonne	300 \$/m ³ *
Bois (sauf meubles)	200 \$/tonne	200 \$/m ³
Bardeaux d'asphalte	185 \$/tonne	200 \$/m ³
Agrégats (béton sans armature, asphalte)	110 \$/tonne	300 \$/m ³
Encombrants (sauf électroménagers en métal)	250 \$/tonne	200 \$/m ³
Pneus hors-norme	300 \$/tonne	Refusé
Pneus	Sans frais	Refusé
Résidus verts	Sans frais	50 \$/m ³
Électroménagers en métal	Sans frais	Sans frais
Matières recyclables triées et sans contaminant	Sans frais	Sans frais
Résidus domestiques dangereux (RDD)	Sans frais	Sans frais
Appareils électroniques	Sans frais	Sans frais
Métaux	Sans frais	Sans frais
Résidus provenant d'excavation	Refusé	Refusé
Béton avec armature	Refusé	Refusé
Matières issues d'un sinistre ou d'un incendie	Refusé	Refusé
Matières contaminées	Refusé	Refusé

Tarification ordures : 450.00 \$/t - À Bergeronnes et sur rendez-vous seulement

*1.5/m³ = 1 boîte de pick up (environ)